



**COMPTE RENDU DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 JANVIER 2022 à 18 heures**

**PRÉSENTS :** M. BRIÈRE Alain, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARLOT Christian, Mme LEROUX Marie-Laure, Mme CHAPDELAINE Virginie, M. GRAFF Xavier, M. LEMARCHAND Abel, Mme CASANOVA Sabine, M. DOCQ Noël, Mme GRANDET Florence, M. BALLOU Christian, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme HOLANDE Chantal.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. HARIVEL Rémi (pouvoir à M. CHARLOT Christian).  
Mme HAMEL Mireille (pouvoir à Mme LEROUX Marie-Laure).  
M. LOUIS Benoît (pouvoir à M. GRAFF Xavier).  
Mme TABUR Caroline (pouvoir à M. BRIÈRE Alain).  
M. CHÉRON Pierre (pouvoir à Mme HOLANDE Chantal).  
M. BISSON Jean-Claude (pouvoir à M. DOCQ Noël).

**Secrétaire de séance :** M. CHARLOT Christian.

○ ***Ouverture de la séance à 18 heures 02***

~~~~~

**1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021**

En l'absence d'observations sur le procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021, le conseil municipal, à l'unanimité, l'a approuvé.

**2 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER - MISE À JOUR DES STATUTS**

À l'unanimité, le conseil municipal a approuvé les modifications des statuts de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer

**3 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER - PRISE DE LA COMPÉTENCE SANTÉ**

À l'unanimité, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la prise de compétence santé par la Communauté de Communes Granville Terre et Mer au titre de ses compétences facultatives.

**4 - PÉTITION DU CENTRE HOSPITALIER AVRANCHES-GRANVILLE**

À l'unanimité, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la pétition émise par les Docteurs PIEDNOIR, PLARD et GODDE, médecins du Centre Hospitalier AVRANCHES-GRANVILLE. Elle sera à disposition des jullouvillais souhaitant la signer (en mairie de Jullouville).

**5 - MICROCRÈCHE**

Le réseau "Les Chérubins", réseau national de microcrèches a le projet d'installer une microcrèche à Jullouville pouvant accueillir simultanément au maximum douze enfants de moins de six ans. Cet accueil serait un complément à l'accueil déjà réalisé par les cinq

assistantes maternelles de la commune et aux accueils collectifs situés sur le territoire intercommunal. Étant à la recherche d'un terrain, une parcelle pourrait lui être proposée à l'angle de l'avenue des Frégates et de l'avenue des Vikings.

Madame GRANDET Florence n'est pas convaincue que l'on ait une démographie qui nécessite forcément une douzaine de places supplémentaires et demande qu'une prospective sur une dizaine d'années soit présentée. Elle rappelle qu'après l'ouverture de l'école Éric Tabarly, deux classes ont été ouvertes dans les cinq premières années, mais ont été refermées deux ans plus tard. Elle s'interroge sur le devenir de ce service et s'inquiète si, plus tard, le choix devait être fait de le conserver en le subventionnant. Elle s'interroge également sur une éventuelle désaffection pour les assistantes maternelles. Un souci environnemental est également évoqué, dans la mesure où le terrain proposé correspond à un espace aéré et enherbé.

Madame CHAPDELAINE Virginie réagit à la crainte de concurrence avec les assistantes maternelles et précise que les services d'une microcrèche sont utilisés en complément des assistantes maternelles.

Monsieur le Maire rappelle que 18 naissances ont été recensées sur Jullouville en 2021 et relate un manque d'assistantes maternelles sur le Sud-Manche. Le réseau "Les Chérubins" a de son côté pratiqué une étude de marché avec une approche sérieuse des effectifs. L'ouverture de la structure pourrait avoir lieu en septembre 2023.

À l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les échanges entrepris avec ce réseau pour développer le projet de microcrèche et a donné son accord sur le terrain proposé.

## **6 - CABINET DENTAIRE**

Afin d'améliorer l'accès aux jullouvillais en matière de santé et de soins, la commune avait facilité la création du pôle de santé qui donne aujourd'hui toute satisfaction en regroupant des cabinets de soins infirmiers, médecins, psychiatre, pneumologue. Par contre, il subsiste un manque en matière de soins dentaires. Après avoir consulté des dentistes, un praticien s'est manifesté pour connaître les possibilités d'installation d'un cabinet dentaire à Jullouville. Le terrain, également proposé pour l'implantation d'une microcrèche, lui a été proposé.

Madame GRANDET Florence évoque à nouveau l'avenir du terrain qui, "*à l'origine, est un terrain communal et qui peut rendre un service. Mais il ne faudrait pas qu'il retombe dans le domaine strictement privé.*" Elle demande aussi que les démarches, pour lesquelles Monsieur le Maire recevra autorisation, soient annoncées.

À l'unanimité, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à poursuivre les démarches entreprises visant à favoriser l'installation d'un cabinet dentaire sur le terrain proposé pour l'implantation d'une microcrèche. Les conditions financières et contractuelles seront soumises ultérieurement au conseil municipal.

## **7 - LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - ÉROSION DU LITTORAL**

### **LISTE NATIONALE DE COMMUNES DONT L'ACTION EN MATIÈRE D'URBANISME DOIT ÊTRE ADAPTÉE AUX PHÉNOMÈNES HYDROSÉDIMENTAIRES ENTRAÎNANT L'ÉROSION DU LITTORAL**

Les dispositions de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, prévoient que les communes, dont l'action en matière d'urbanisme et de politique d'aménagement doit être adaptée aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral, soient identifiées dans une liste fixée par décret. Révisée au moins tous les neuf ans, cette liste peut à tout moment être complétée à la demande d'une commune volontaire.

La démarche proposée consiste à délibérer pour demander l'inscription de la commune sur ladite liste afin de travailler avec les services de l'État sur l'érosion du trait de côte, sans aucun autre engagement, et pour bénéficier des aides prévues dans ladite loi. Dix-

neuf communes de la Manche sont concernées par ce phénomène d'érosion.

Madame GRANDET Florence, bien que l'exposé de Monsieur le Maire était très clair, indique ne pas avoir la même interprétation du texte contenu dans la lettre du préfet qui précise : "*L'inscription sur la liste permettra aux communes de bénéficier des outils et dispositifs prévus par la loi "Climat et résilience" pour accompagner les collectivités dans l'intégration du recul du trait de côte dans leur politique d'aménagement du territoire*". Elle comprend qu'il s'agit plutôt d'une relocalisation et non pas de la défense du trait de côte actuel. Elle spécifie que la commune n'est pas dans la même configuration que certaines communes concernées par ce phénomène d'érosion dans la mesure où l'intégralité de leur trait de côte n'est pas protégé. Celui de Jullouville étant protégé ou tendant à l'être dans les mois à venir, elle ne tient pas à le faire reculer, mais à le préserver. Elle n'est pas convaincue par cette inscription et donne lecture de dispositions marquantes figurant au dossier joint à la lettre du préfet et qui ne sont pas rassurantes pour la commune :

- en matière de critères d'inscription, simulation d'une érosion sur toute la côte, y compris au droit des ouvrages ;
- concernant les conséquences pour les communes et les E.P.C.I., établir une cartographie du risque érosion ;
- concernant les effets sur l'urbanisme :
  - o à court terme :
    - interdiction des nouvelles constructions,
    - possibilité de rénovation de l'existant et d'extensions limitées ;
  - o à long terme :
    - les constructions nouvelles et les extensions de constructions existantes à compter de l'entrée en vigueur du P.L.U.(i) sont grevées d'une servitude de démolition.

Madame HOLANDE Chantal donne lecture du message suivant de la part de Monsieur CHÉRON Pierre.

*Monsieur le maire, nos chers collègues,*

*Vous nous proposez de vous prononcer sur une délibération intitulée « Lutte contre le dérèglement climatique - érosion du littoral ». Je pense que cette délibération aurait dû être libellée comme suit : « Face à notre incapacité à lutter contre le dérèglement climatique, essayons de limiter ses effets sur l'érosion du littoral. »*

*C'est ce que semblent avouer les services de l'État dans la lettre qui vous est adressée le 16 décembre 2021 en faisant appel à ce qu'ils appellent la résilience.*

*En effet, le titre du chapitre V de la loi 2021-1104 du 22 août 2021, intitulé comme suit : « Adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique (articles 236 à 351) » est évocateur.*

*Pour notre commune de Jullouville qui, si j'en crois les documents de la DREAL disponibles à ce jour, ceux-ci font état de zones inondables avec des courbes de niveau que ce soit par submersion marine ou par les débordements de rivières.*

*L'État évoque la dangerosité de la montée du niveau de la mer, des risques de submersion marine et d'érosion du trait de côte. Malheureusement il a raison.*

*Aujourd'hui, l'État nous propose d'évaluer les risques encourus à court terme (de 0 à 30 ans) et à moyen-long terme (30 à 100 ans). De cela, il en ressort des contraintes sur les constructions et sur la limitation de l'évolution du nombre d'habitants sur la partie basse de Jullouville. Je constate qu'il s'agit ici d'une véritable volte-face de l'État.*

*En effet, lors de l'élaboration de notre P.A.D.D. et de notre P.L.U., dès 2015, l'État n'a eu de cesse de rappeler qu'il fallait densifier la partie basse de notre commune et de quasiment interdire toute nouvelle construction sur la partie haute de notre commune (Saint-Michel-des-Loups, Bouillon, Groussey). Nous étions un certain nombre d'élus à relever cette incohérence.*

*Nous rappelons ici que la conservation du trait de côte fait partie de la conservation de l'intégrité territoriale de la nation. Cette notion d'intégrité territoriale constitue un principe de droit international déjà en place dans l'antiquité grecque. Elle évoque le droit et devoir inaliénable d'un État souverain à préserver ses frontières de toute influence extérieure. Force est de constater que la mer est un élément extérieur. Il revient donc à l'État d'en*

*assurer la protection même si celui-ci s'en décharge sur les collectivités territoriales qui elles-mêmes rechignent à assumer l'intégralité de cette compétence qui leur a été imposée par la loi GEMAPI financée par la taxe GEMAPI limitée à 40 € par an. Nous constatons que notre Communauté de communes refuse comme l'État d'assurer l'intégrité de son territoire et préfère laisser les riverains se débrouiller, tout en leur imposant des obligations et réglementations draconiennes. Nous pouvons constater que cette délibération est également liée à la suivante.*

*Évidemment, il est souhaitable pour la population et les élus que cette étude soit faite pour que, contrairement à Christophe Colomb, nous sachions où nous allons, que les différentes zones soient identifiées et portées à connaissance du public et des élus.*

*Nous savons votre attachement, comme nous tous, et que vous êtes très attaché à la conservation de notre trait de côte, sa plage et sa promenade qui ont été des points déterminants pour que Jullouville soit classée station de tourisme.*

*À la lecture du document concernant les statuts de G.T.M. que vous nous avez remis l'on peut voir que notre communauté de communes est très motivée par le développement des activités maritimes professionnelles et nautiques de loisir, du tourisme lié à la beauté de nos paysages de bord de mer entre autres. Ce succès nous le constatons tous les jours par la présence d'une foule nombreuse d'origines diverses et variées sur les promenades de bord de mer tout le long de notre littoral.*

*C'est pour cette raison que nous comptons sur vous comme vice -président de G.T.M. en charge de l'environnement, pour insister auprès de vos collègues de la communauté de communes pour que celle-ci prenne enfin en intégralité la compétence GEMAPI comme d'autres collectivités l'ont déjà fait.*

Monsieur le Maire déclare ensuite : "Comme toute commune, nous devons sauver notre territoire, ... et c'est bien pour cette raison qu'il faut donc participer et être inscrits dans l'étude".

Madame GRANDET Florence déclare : "on n'est pas en train de se résilier au recul, mais au contraire à lutter pour qu'il n'y ait pas recul, ... et je ne suis pas convaincue par ce texte."

Par 16 voix pour et 3 abstentions de Mesdames GRANDET Florence et CHRÉTIENNE Géraldine et Monsieur BALLOU Christian, le conseil municipal a décidé que la commune est candidate à son inscription dans ladite liste qui fera l'objet d'un prochain décret.

#### **8 - ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA CONSULTATION POUR L'ÉTUDE PORTANT SUR LE RENFORCEMENT DE L'OUVRAGE DE DÉFENSE CONTRE LA MER EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE DÉFENSE CONTRE LA MER JULLOUILLE CENTRE - PROPOSITION DE PRESTATION**

En accord avec le président et le bureau de l'ASA de défense contre la mer Jullouville Centre, le conseil municipal a décidé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au réseau ATECOM pour un montant de 13 944,98 € T.T.C. et a donné pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer l'appel à candidatures pour l'étude portant sur le renforcement en béton de l'ouvrage en béton de défense contre la mer, en partenariat avec l'ASA de défense contre la mer Jullouville Centre.

Adopté par 17 voix, Madame GRANDET Florence et Monsieur CHÉRON Pierre n'ayant pas pris part au vote en leur qualité respectivement de syndic suppléant et de trésorier de l'ASA de défense contre la mer Jullouville Centre.

#### **9 - MODERNISATION DE LA SALLE DES MIELLES - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**

L'expertise concernant le dégât des eaux du parquet étant toujours en cours, le remplacement du parquet ne peut donc pas commencer. À l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'augmenter la durée du marché des travaux de cinq mois supplémentaires, soit jusqu'au 24 juin 2022 et a accepté les avenants correspondants.

## 10 - CONVENTION AVEC LE CLLAJ (COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES) DE GRANVILLE TERRE ET MER

Le CLLAJ de Granville Terre et Mer correspond au service habitat jeunes des 16-30 ans du territoire de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer et sa mission consiste à l'insertion des jeunes par le logement.

À l'unanimité, le conseil municipal a décidé d'établir un partenariat avec le CLLAJ de Granville Terre et Mer, à compter de septembre 2022, pour assurer l'ensemble de la gestion locative des logements communaux. Les logements seront disponibles à la location pour des durées entre huit et neuf mois, et ce dans la période du 15 septembre au 15 mai, étant précisé qu'ils devront être libérés dans la période du 15 mai au 15 septembre pour répondre aux besoins impératifs de logements de la commune. Il est à noter que par le biais de ce dispositif, les propriétaires peuvent également proposer leur logement vacant à des jeunes, sur de courtes périodes.

## 11 - BUDGET COMMUNAL 2022 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS 2022

À l'unanimité, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 de la commune de Jullouville, dans la limite des montants autorisés, dont 73 000 € au compte "2315 - opération 34 - constructions", pour des travaux de bâtiments.

## 12 - DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) - DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2022

A - Pour le financement des orientations budgétaires de l'année 2022, il est possible de recourir aux D.E.T.R. pour les projets suivants :

- réalisation de voies douces vers la cabane Vauban, le plateau de Bouillon et Lézeaux
- rénovation d'éclairage public (remplacement d'armoires vétustes - éclairage public place du marché)
- transformation de la toiture de la halle à poisson place du marché
- acquisition d'une petite balayeuse aspiratrice électrique et d'un fourgon électrique
- trottoir route des Planches
- sécurisation du carrefour chemin de Blot / avenue des Corsaires
- sécurisation de la traverse de l'agglomération de Lézeaux / La Carrière (réalisation de 3 ralentisseurs et pose d'un miroir routier )
- cheminement accessible entre Edenville et le centre de Jullouville pour PMR
- mise en accessibilité du poste de la gendarmerie estivale
- réalisation d'une terrasse salle Claude Lehodey et mise en accessibilité (ADAP)
- réalisation de la voirie de l'avenue des Grunes avec trottoirs et zone d'expansion de crues
- aménagement chemin de la Chevrue à Bouillon
- aménagement avenue du Corps de Garde
- extension pour stockage au centre technique municipal
- rénovation des sols de la mairie
- remplacement de 3 chaudières gaz dans logements communaux
- aménagement d'un WC PMR au terrain des Grunes
- création d'un city stade au terrain des Grunes
- signalisation touristique au titre du développement touristique
- Sécurisation de la station de pompage des eaux pluviales : fourniture et pose d'une pompe secondaire de 500m<sup>3</sup>/h et modernisation de l'automate de gestion

À l'unanimité, le conseil municipal a approuvé ces opérations dont le montant global est estimé à 549 000 € et a décidé de présenter les dossiers de demandes de subventions correspondant dans le cadre de la programmation D.E.T.R. 2022.

B - Pour le désamiantage et la démolition de l'ancien cinéma L'Estival, un dossier de demande de D.E.T.R. peut également être présenté. Par 16 voix pour et 3 votes contre de Mesdames GRANDET Florence et CHRÉTIENNE Géraldine et Monsieur BALLOU Christian, le conseil municipal a pris acte du montant des travaux (environ 80 000 € T.T.C.) qui sera inscrit au budget primitif 2022 et a décidé de solliciter pour cette opération une aide financière de l'État au titre de la D.E.T.R. - programme 2022.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### *Poste de directeur de la maison de retraite "Les Jardins d'Henriette"*

Monsieur Xavier PIERRE a pris ses fonctions le 5 janvier 2022 et sera présenté au conseil d'administration de la maison de retraite lors de la prochaine séance. Il viendra se présenter en mairie lors du prochain conseil municipal.

##### *Mobil-home situé route des 7 Devises à Saint-Michel-des-Loups*

Bien que les travaux d'une maison d'habitation route des 7 Devises à Saint-Michel-des-Loups étaient terminés, le mobil-home mis en place pour le temps des travaux n'avait pas été retiré. Suite à une demande de la commune, le mobil-home vient d'être enlevé.

##### *Mobil-home situé route des Planches avec aménagement du site*

Le procès-verbal de constat par huissier de justice a été établi le 14 décembre 2021. L'installation étant toujours en place, la procédure va être poursuivie.

##### *Réponses de Monsieur le Maire aux deux questions diverses présentées par écrit le 14 janvier 2022 par le groupe Bien vivre ensemble entre terre et mer, représenté par Monsieur CHÉRON Pierre et Madame HOLANDE Chantal*

###### *1. Ancien cinéma l'Estival : où en est l'avancement des négociations avec le bailleur social « La Rance » ?*

Monsieur le Maire indique qu'il a été répondu à cette question précédemment lors du vote de la délibération ci-dessus, relative à la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour le désamiantage et la démolition de l'ancien cinéma l'Estival. Les échanges suivants ont eu lieu à ce sujet.

Madame GRANDET Florence : "Vous savez ce que l'on pense de la démolition de l'Estival. Même si vous mettiez en place ce que vous souhaitez en faire, je ne vois pas très bien pourquoi on le désamianterait et on le démolirait à notre charge, avant."

Monsieur le Maire : "Le tout est d'avoir une demande de subvention. Aujourd'hui, la dépollution de sites est prise en charge et l'on peut avoir 80 % de subventions, c'est quand même intéressant."

Madame GRANDET Florence : "Une subvention, c'est quand même de l'argent public, même si ce n'est pas de l'argent qui vient directement du contribuable jullouvillais. Et je ne vois pas très bien, alors que vous allez en avoir l'utilisation pour un privé, que ce soit du public qui commence à désamianter et faire la démolition."

Monsieur BALLOU Christian : "On n'est toujours pas au courant de la démarche qui a été entreprise avec les H.L.M. de la Rance. Si on voit qu'il y a un coût d'estimation de 80 000 €, on a déjà payé 230 000 € ce cinéma, donc pour une salle de 50 m<sup>2</sup>, ça commence à faire un peu cher du m<sup>2</sup>. Quelles ont été les négociations avec la Rance ? Est-ce que vous leur donnez le terrain, est-ce que vous démolissez ? Actuellement, on parle de désamiantage comme l'a

*dit Madame GRANDET. Pourquoi on va payer un désamiantage, alors que si vous vendez le terrain, c'est à eux de le faire ?"*

Monsieur le Maire : "Je vous entendez, le sujet porte sur une demande de subvention. Vous m'avez interrogé en questions diverses : où en est l'avancement des négociations avec le bailleur social "La Rance" ? Suite à la délibération du conseil municipal qui a validé la démarche, la Rance a examiné le dossier et le comité d'engagement d'investissements a validé le fait de faire ce projet-là. La Rance est en train de faire une démarche pour valider avec les organismes sociaux la possibilité de construire des logements sociaux, des logements pour les jeunes. On n'est pas dans une logique privée où je fais ce que je veux. Nous ne sommes pas encore dans les étapes de financement, etc. Évidemment, nous vous tiendrons au courant lorsque nous serons dans ces étapes de financement, évidemment intéressantes et que vous devez connaître. L'engagement a été pris. Le processus de validation de construction de logements à loyers aidés est pratiquement validé par le département de la Manche, par la région et par les différents organismes.

2. *Mobil home route des planches : apparemment rien ne bouge, où en est la procédure juridique que vous évoquiez au conseil municipal du 13 décembre 2021 ?*

La réponse à cette question a été donnée ci-dessous.

*Réponses de Monsieur le Maire aux cinq questions diverses présentées par écrit le 16 janvier 2022 par le groupe Avenir et Ambitions pour Jullouville - Saint-Michel-des-Loups, représenté par Madame GRANDET Florence, Cheffe de file du groupe*

1. *Le retour de « l'esprit de Noël » dans Jullouville a été beaucoup apprécié. Toutefois, certains commerçants n'ont pas été dotés de la décoration associée et en ont été contrariés. Nous nous doutons qu'il s'agit d'un oubli mais il serait bon l'an prochain de l'éviter (ex : Vague à Lire, l'agence Folliot, le Bambou).*

Madame LEROUX Marie-Laure précise que les commerces de la rue principale ont été dotés de décoration, ainsi que des commerces des rues adjacentes. Les oubliés de décoration ont été en partie rectifiés le lundi après le premier week-end du marché de Noël. Un point sera fait lors du bilan afin que tous les commerces soient dotés de la même décoration.

Monsieur le Maire indique que le marché de Noël en centre-ville a été apprécié par beaucoup et remercie à nouveau Madame LEROUX Marie-Laure, Madame DENAT Yveline et les différentes équipes qui ont travaillé à la réussite de ce marché de Noël.

*Edenville s'est senti oubliée. Les villages aussi.*

Monsieur le Maire précise que des décorations ont été placées comme les années passées et installer un tapis rouge devant l'Hôtel des Falaises paraît difficile.

*Les enfants ont regretté de ne pas y avoir été associés à travers l'ALSH.*

Madame LEROUX Marie-Laure précise que pour des raisons évidentes liées à la crise sanitaire, les enfants n'ont pas pu être associés au marché de Noël en centre-ville.

Par contre, ils ont participé à des activités pour rendre chaleureuse la maison de retraite "Les Jardins d'Henriette". Des cartes ont été écrites par les enfants à destination des résidents de la maison de retraite. Par ailleurs, une fresque a été réalisée par des enfants en compagnie de leurs parents pour être déposée ensuite à la maison de retraite. Ces activités ont été le résultat du thème arrêté en commission pour une action entre les plus jeunes et les plus anciens.

*Enfin, que penser d'une séance de dédicace, réservée par Mme CHAPDELAINE pour son ouvrage, alors qu'elle est conseillère municipale, cela ne représente-t-il pas un conflit d'intérêt ?*

Monsieur le Maire indique que rien n'empêche d'être conseillère municipale et d'avoir une activité également de librairie. Il rappelle que lors du dernier mandat, il y avait également un conseiller municipal qui a écrit un livre et pour lequel la commune lui a acheté un certain nombre de livres. Il n'y a aucun conflit d'intérêt.

Madame GRANDET Florence : "Là c'est pareil, je ne m'en étais même pas aperçue. C'est un ami qui m'a fait la remarque. En l'occurrence, il y a une petite différence. La commune a fait des affiches et a publié la publicité de Madame CHAPDELAINE. C'est la raison pour laquelle l'on m'a posé la question. Je pense que dans la mesure où vous saviez que vous aviez l'intention de louer un stand, parce que je pense que vous l'avez loué, bien évidemment ! En tout cas, vous saviez que vous aviez l'intention, donc vous auriez peut-être dû vous abstenir sur les décisions qui concernaient le marché de Noël."

Monsieur le Maire : "Il n'y a pas eu de conflit d'intérêt. Elle a eu une séance de dédicaces et pour moi il n'y a pas eu de location de stand. On va arrêter la polémique."

Monsieur GRAFF Xavier : "Les attaques permanentes sur Madame CHAPDELAINE, il faut arrêter."

Madame GRANDET Florence : "Monsieur GRAFF, en ce qui concerne les attaques personnelles, je pense que vous êtes assez mal placé pour ... (inaudible)."

Madame CHAPDELAINE Virginie : "Madame GRANDET, je vais être très claire. À l'avenir, si vous avez des choses à me reprocher, des attaques personnelles, j'apprécierais également que vous me saluiez lorsque vous me croisez, et également, vous preniez la peine de m'en faire part directement. Parce que ces attaques personnelles par voie de presse ou par courrier écrit, dont j'apprends le jour du conseil que je suis visée, ça commence à bien faire, c'est nauséabond. Pour les déclarations que vous avez faites récemment de vouloir travailler dans une entente cordiale, ça n'est pas ce que j'aperçois aujourd'hui à mon encontre. Merci."

2. Nous regrettons toujours l'absence de diffusion des conseils municipaux sur un support média, d'autant plus que les comptes rendus des conseils municipaux sont publiés très tardivement sur le site communal.

Monsieur le Maire informe qu'il est hors de question de publier les comptes rendus des conseils municipaux sur les réseaux sociaux. Un réseau social n'est pas une voie officielle de la conduite de la commune. Il y a le site internet, il y a les procès-verbaux qui sont approuvés par le conseil municipal et il y a l'affichage des procès-verbaux. Sur les réseaux sociaux, seule une synthèse des différents points abordés y figurera. Il faut toutefois noter que les comptes rendus de certaines communes sont établis jusqu'à trois ou quatre mois après les réunions.

3. Des riverains de la Place du Casino et du nord de celle-ci m'ont interrogé sur le projet qui succéderait à La Cachette : restaurant ? bar ? Les deux ? Pourriez-vous nous en dire davantage ? L'arrivée d'une nouvelle licence particulièrement en centre-ville est-il pertinent ?  
Monsieur le Maire indique qu'historiquement La Cachette était un magasin "Brico Loisirs". C'est un restaurant qui ouvrira avec une licence IV et qui, selon les informations données par le propriétaire, sera ouvert à l'année. Son attention a été attirée sur la présence d'un hôtel jouxtant son établissement de manière à éviter les problèmes. Monsieur le Maire indique qu'il sera très attentif au repos des clients de l'hôtel.

4. Des travaux de sécurisation ont été réalisés sur Saint-Michel-des-Loups et nous nous en félicitons. Toutefois nos villages : Bouillon, la Carrière, Groussey, Lézeaux auraient également besoin d'une attention particulière compte tenu de la densification de la circulation. Des riverains m'ont également fait remarquer que celle-ci était consécutive à l'évitement de la route de la côte devenue pénible et dangereuse en raison de la piste cyclable... Sur ce « réseau secondaire », mais non moins indispensable, il y a peu ou pas de sécurité pour les piétons et pour les cyclistes. Où est l'intérêt de susciter le cyclisme vers le centre-ville et notre commune sans prévoir la diffusion des cyclistes vers nos villages ? Ou accompagner les habitants sur ces axes ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu la réalisation de cheminements doux, notamment à Lézeaux pour permettre de se rendre en sécurité à Jullouville en tant que

piétons ou cyclistes. Une sécurisation de la traverse de Lézeaux fait également partie des projets avec la mise en place de trois ralentisseurs à Lézeaux / La Carrière.

5. Enfin, avez-vous l'intention de présenter au conseil municipal le nouveau directeur des Jardins d'Henriette ?

La réponse à cette question a été donnée ci-avant.

La séance est levée à 20 heures 07.

Le secrétaire de séance  
Christian CHARLOT

